



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE VINGT SEPT MARS à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 20 mars 2025

Etaient présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LARONDE Véronique, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MASSON Joffrey, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : HADJI Nadia, MARION Laurent,

Etaient absents : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge,

Pouvoirs : HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent à BUSSERON Philippe

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération n° 12-27/03/2025

DISPENSE DE LOYER

Vu le code civil, notamment ses articles 1721 et 1724,
Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et notamment son article 6,
Vu la loi dite ALLUR n° 2014-336 du 24 mars 2014,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réfection de toiture de la mairie prévus pour l'été 2025 vont occasionner une gêne pour les locataires du 23 rue des Luminaires. L'article 6 alinéa b) de la loi du 6 juillet 1989 précise que le propriétaire a l'obligation d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement. Par conséquent, les travaux qui engendrent une nuisance importante durant une période supérieure à 21 jours, selon l'article 1724 du Code Civil modifié par la loi n° 2014-336 du 24 mars 2014, doivent entraîner une réduction ou une dispense de loyer.

Monsieur le Maire propose donc une dispense de loyer durant la période de juillet et août 2025 pour le logement sis au 23 rue des Luminaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

Une dispense de loyer pour le mois de juillet et août 2025 pour le logement sis 23 rue des Luminaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de
BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le 31 mars 2025

Le Maire,



21, rue des Luminaires - 03500 BAYET

Tél. 04 70 45 32 26 - Fax 04 70 45 69 32 - E.mail : mairie-bayet@wanadoo.fr